



Séance plénière du 8 octobre 2008

**COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT DE LA REGION CENTRE
DANS LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau,

Monsieur Yves ROTY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

A coté du projet politique de l'Europe des Nations se construit une Europe des Régions plus proche des citoyens et sans doute plus à même ainsi de répondre à leurs souhaits et de satisfaire leurs attentes.

A travers la communication sur l'engagement de la région Centre dans la construction européenne, le Président du Conseil régional présente à la fois les implications de la Région dans diverses politiques européennes et un panorama, thème par thème, des programmes européens à l'œuvre.

Le CESR apprécie le contenu pédagogique du document qui reste cependant encore d'une savante complexité à l'image de ce que sont les textes et pratiques de l'Union. Mais c'est aussi un document technique et non politique qui doit concourir au débat. Le document est très dense et ne permet pas toujours de distinguer les outils et procédures accessibles à la collectivité ou les plus importants de ceux qui s'adressent à des publics plus ciblés.

La diversité des programmes et dispositifs met en évidence le besoin d'une communication particulièrement réfléchie pour pouvoir atteindre les acteurs de terrain et plus encore les citoyens.

A l'image du budget de l'Union européenne, deux grandes politiques mobilisent les fonds européens sur notre territoire : la politique agricole commune, objet d'un rapport spécifique lors de cette même plénière, et la politique régionale.

Le Conseil régional, et à son niveau le CESR, ont joué et jouent un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels (FEDER, FSE). Les subventions globales ont permis dès le programme 2000/2006 de transférer à la Région la gestion de certaines aides ; cette délégation a été renforcée et développée par la génération 2007/2013.

Le CESR souhaite apporter des commentaires sur un nombre limité d'actions :

- En matière de coopération interrégionale (Interreg), la communication évoque les programmes auxquels le Conseil régional a participé ou participe encore. Elle ne fait pas état du programme Interreg III B auquel le CESR s'est associé avec d'autres CESR français et des structures similaires d'Espagne, du Portugal et du Royaume Uni : le Réseau Transnational Atlantique (RTA) sur la période 2004/2007.

Bien que dans la nouvelle génération, la région Centre ait été rattachée au seul « Espace européen Nord Ouest (ENO) », le CESR a souhaité maintenir sa participation au RTA dans une nouvelle forme de relation avec la Commission atlantique de la CRPM. Il invite l'Exécutif à garder un regard sur la façade atlantique.

La région Centre se situe à l'extrémité sud de l'espace ENO ; en lien avec les régions du Bassin parisien. Notre territoire doit s'impliquer davantage dans cette logique en y associant d'autres partenaires.

Le CESR est ouvert à toute participation à des coopérations décentralisées et souhaiterait être à nouveau destinataire des bilans annuels.

- L'antenne de Bruxelles Auvergne/Centre/Limousin constitue un relais que le CESR n'a pas eu l'occasion de solliciter jusqu'à présent. Par contre, la lettre électronique mensuelle pourrait utilement être diffusée aux conseillers, participant ainsi à l'information sur l'Europe.
- Le CESR soutient les actions conduites en faveur de la mobilité, des échanges et de la découverte de l'Europe par les jeunes grâce aux dispositifs Trans Europe Centre et Mobi Centre. Ce dernier complète des programmes spécifiquement financés par l'Union européenne, tels qu'Erasmus. Un bilan quantitatif et qualitatif serait apprécié.

Face à la multiplicité des politiques européennes et en raison des opportunités qu'elles offrent d'une part pour compléter les financements nationaux, d'autre part, pour s'ouvrir sur d'autres acteurs européens, le CESR ne peut que soutenir la volonté de l'Exécutif de se doter d'une stratégie européenne partagée. La concertation et l'ouverture ont été mises en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels ; il convient maintenant de les élargir. Pour sa part, le CESR est volontaire pour participer à l'établissement de la stratégie européenne et à sa diffusion.

Xavier BEULIN